

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer avant le 19 Octobre 2007.

Par courrier à l'**Université du Patrimoine**,
11 Quai de la Feuilleraie 77590 Bois le Roi

Par fax : 08.25.27.83.38.

Par mail : contact@universitedupatrimoine.eu

Nom / Prénom : _____

Fonction : _____

Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mail : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ Fax : _____

Activité professionnelle : _____

Vous ne pouvez pas assister à la conférence et vous souhaitez commander :

__ Dossier(s) documentaire(s) de la conférence

(Joindre un chèque à l'ordre d'Ykonne SAS de 215,30€ TTC – 180 € HT / dossier).

Après avoir pris connaissance des conditions générales de participation,
le(s) soussigné(s) acceptent les conditions d'inscription :

« Conditions d'inscriptions »

Pour les modalités d'inscription et des tarifs se reporter aux mentions indiquées.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, une lettre de confirmation est adressée au signataire du présent contrat. A l'issue de la conférence, une facture et une attestation de présence sont adressées au client.

Paie ment

Le règlement du prix de la conférence est à effectuer à l'inscription, impérativement avant la date de la conférence, comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement (pour les organismes soumis au Code des marchés publics, la facture sera communiquée après la manifestation).

A compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 60 jours). Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur (OPCA), il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le solde sera facturé directement au client.

Annulations et remplacements

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à YKONNE SAS et lui parvenir au moins 10 jours avant le début de la conférence.

Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant le début de la conférence concernée ou en cas d'absence du participant, YKONNE SAS facturera à l'entreprise inscrite 100% du prix de la conférence, montant non imputable sur votre budget de formation.

Tarifs Conférences (1/2 journées)

Particuliers : 100 € TTC (adhérent UDP : 49 € TTC)
Associations–Organismes publics : 180 € HT soit 215,28 € TTC (adhérent UDP : 153 € HT soit 182,07 € TTC)
Entreprises : 280 € HT soit 338,90 € TTC (adhérent UDP : 238 € HT soit 284,65 € TTC)

Règlement

- Ci-joint le règlement par chèque bancaire à l'ordre d'Ykonne SAS,
- Par virement à notre banque : Banque Populaire Lorraine Champagne, Compte n°005 21 249557

Conférence sur :
le logement social

Mardi 23 Octobre 2007

à Paris

de 14h à 18h

« Mixité sociale et mixité urbaine :
de la complexité du mélange des genres »

Les remplacements de participants sont admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à YKONNE SAS.

Par ailleurs, YKONNE SAS se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 5 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, YKONNE SAS s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit, YKONNE SAS se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'entre eux ou de changer de salle en fonction du nombre de participants.

RCS PARIS B 444 025 217

N° TVA INTRA COMMUNAUTAIRE : SR 77 444 025 217 00027

Fait à : _____ le ____ / ____ / _____

Signature et cachet :